

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 004-7245/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Africalink pour promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée - Approbation d'une convention**

##### **MET 19/13573/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Africalink est une communauté originale d'entrepreneurs/PME, partageant des valeurs et désireuses d'assurer la prospérité de leurs projets sur l'axe Euro/Méditerranée/Afrique, tout en contribuant, ensemble, à l'amélioration de l'environnement économique, social et culturel.

Africalink associe à sa démarche les grands groupes (qui y trouveront un enracinement local nécessaire ainsi qu'une prise directe sur les tendances économiques et sociales), les institutions internationales et bailleurs de fonds (qui y trouveront les réseaux et circuits de diversification, de relais et d'approfondissement de leurs programmes), les institutionnels et collectivités territoriales (qui y valideront la pertinence de leurs politiques d'ouverture au monde et d'accompagnement des PME), enfin les associations (qui y trouveront un lieu d'échanges et d'accompagnement).

Créé et basé à Marseille, en Provence, le réseau Africalink associe originellement des TPE/PME de tous les pays de l'axe Europe/Méditerranée/Afrique.

Au-delà d'être un réseau de rencontres BtoB, d'échanges et de collaborations, confidentiel et/ou collectif, entre ses membres, Africalink est également destiné à devenir un espace de réflexion organisé et contributif sur des thèmes tels que l'émergence entrepreneuriale collaborative, la relation France (en Europe) / Afrique, le rôle d'Aix-Marseille-Provence comme plateforme d'accueil et facilitateur de la relation

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

économique vers et avec l'Afrique, les blockchains comme outils d'indépendance et de développement...etc.

Africalink se conçoit également comme une plateforme d'échange qui collecte et rend accessible les informations (data) relatives aux tissus économiques et sociaux des pays couverts par la communauté.

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre de projets d'investissements directs étrangers de et vers l'Afrique est une opportunité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence pour se positionner comme base arrière naturelle de stratégies de développement vers le Sud et base avancée de l'Afrique vers l'Europe.

Ceci passera par le développement de nouvelles infrastructures indispensables (transports internationaux, structures d'accueil/hébergement, communication, formations...), mais aussi par l'approfondissement de la reconnaissance, de la confiance et de liens personnels entre les acteurs des deux rives.

Plus modestes, mais d'un potentiel considérable, les flux Sud/Nord doivent également pouvoir s'appuyer sur un écosystème proche, fiable, reconnu et porte vers l'Europe du Nord.

Ainsi, au même titre que Miami se positionne comme la porte d'entrée de l'Amérique Latine, qu'Hong Kong et Singapour donnent un accès privilégié à l'Asie, Aix-Marseille-Provence a vocation à redevenir cette porte historique entre l'Afrique et l'Europe.

Avec 64 PME fondatrices (décembre 2017) et 117 membres (octobre 2019), Africalink est devenu, en très peu de temps, un acteur connu et reconnu du développement des courants d'affaires français entre Europe et Afrique.

En 2020, Africalink va poursuivre le déploiement de son activité et de ses actions :

- Poursuivre la politique de développement de la communauté d'entrepreneurs par la mise en place d'une stratégie de « recrutement » plus large et plus visible.
- Rappeler, en l'organisant et en la valorisant, la force de proposition et l'engagement majeur des acteurs économiques de la relation France / Afrique dans les territoires.
- Etre force de propositions dans la mise en œuvre de la nouvelle approche économique et business « africaine » définie par le gouvernement et les institutions Françaises
- Contribuer au développement du business des entrepreneurs par l'organisation d'opérations collectives et la mutualisation de moyens

Les objectifs d'Africalink concordent ainsi avec la volonté de la Métropole Aix Marseille Provence de faire monter en puissance ses liens avec l'Afrique.

C'est la raison pour laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence est un partenaire stratégique fondateur d'Africalink depuis 2017 au côté de la CCI Marseille Provence.

Le partenariat Métropole Aix-Marseille-Provence – Africalink englobe les 2 points suivants :

- Stratégie Afrique : Africalink fait bénéficier la Métropole Aix-Marseille-Provence de son expertise et de sa connaissance des acteurs africains et contribue ainsi à l'élaboration et au déploiement de la stratégie économique de la Métropole pour l'Afrique.
- Promotion économique du territoire métropolitain en Afrique et de son positionnement pour l'Afrique : Africalink organise ou contribue à des événements économiques qui assurent la promotion des écosystèmes métropolitains vers les marchés africains.

Les actions prévues en 2020 sont les suivantes :

- Missions économiques en Egypte, au Ghana, au Kenya, République Démocratique du Congo et au Cameroun,

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020**

Participation aux événements économiques et business suivants : Forum économique « Ambition Africa 2020 » (à Paris), « Rencontres Africa 2020 » (en Afrique subsaharienne), Forum WACEE au Ghana, forum LISANGA au Cameroun, Emerging Valley sur le territoire métropolitain

- Africalink a été reconnu comme partenaire officiel du 28<sup>ème</sup> Sommet Afrique France 2020 qui se tiendra à Bordeaux du 4 au 6 juin 2020.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son soutien financier à hauteur de 50 000 euros au budget 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association Africalink, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux du territoire au titre de l'exercice 2020.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée conclue avec l'association Africalink.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – chapitre 65 - nature 65748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ